

Rapport de minorité concernant le postulat P. Patelli « Pour une vie associative forte à Nyon »

Nyon, le 24 septembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le postulat du Conseiller communal Pierre Patelli : "**Pour une vie associative forte à Nyon**", s'est réunie le 21 février 2017. Elle est composée de : Mmes Bodeman Aurélie ; Miéville-Blondel Michèle (excusée) ; Sahli Stéphanie et MM. Delley Stéphane ; Félix Yves (excusé) ; Gauthier-Jaques Yves ; Patelli Pierre ; Allamand Victor président rapporteur.

Le but du présent rapport est de défendre une position innovante dans le fonctionnement de notre commune. Effectivement, depuis quelques années, il est dans l'objectif de la municipalité de venir en aide aux associations. Lors des campagnes politiques, tous les partis politiques confondus produisent un discours qui va dans ce sens. Mais pour les citoyens de notre ville, il y a peu de changements.

Il n'est toutefois pas question de faire ici *tabula rasa* de nos institutions, le fonctionnement n'en étant pas non plus catastrophique. Mais qui peut se targuer de tout savoir ? Le postulant propose d'étudier la possibilité de rendre gratuit une partie des services de la commune, ce qui demande aux services d'évaluer les coûts de cette mesure et de voir si l'investissement en vaut la chandelle. Nous ne pouvons guère décider sans avoir de données exactes.

Estimant que cette mesure n'atteindra jamais la majorité dans notre hémicycle, la Commission prend la mesure de la seule discussion en un an et propose que si la première volonté du postulant est trop onéreuse, de ne pas la prendre en compte. Pourtant il faut garder l'idée d'une réflexion sur les possibilités de favoriser l'activité des associations dans notre ville, comme lors de la campagne pour les élections municipales, où certains parlaient d'aider les associations à trouver des locaux (ce qui peut répondre aux demandes de certaines associations).

Il existe en Suisse différentes pratiques qui peuvent être des pistes de potentiels changements. Par exemple, à Genève où la salle de Plainpalais coûte 1 CHF symbolique à la location pour les associations et demande cinq responsables de sécurité, tandis ce que, pour le même type de soirée, la salle communale de Nyon est payante et demande dix responsables sécurité et deux agents de police aux frais des organisateurs. Sans parler des horaires d'ouverture et fermeture qui ne correspondent pas aux us et coutumes des jeunes de la région. Dans un autre registre, à Barcelone, la commune essaye de mettre en commun, via des plates-formes, certains services ou matériel entre les associations.

Les exemples cités ci-dessus sont des pistes, même si la Commission estime qu'elles ne sont pas à imiter. Mais nous nous devons de créer nos propres initiatives en fonction de la spécificité de notre territoire. La réflexion se doit d'éviter les deux écueils standards dans ce domaine : 1 Le tous État ; la Commune ne doit pas faire de la cogestion des événements, mais devrait soutenir et conseiller les organisations. 2 Le laissez-faire ; penser que chaque association se doit d'être rentable et se financer elle-même. « La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité. ¹ »

Le dit dossier se doit de prendre en compte les propositions du développement durable car les thématique se regroupe, mais aussi dans leurs manque de budget. La Municipalité devrait de se doter d'un budget d'environ un million pour ce projet, en supplément du budget de fonctionnement, pour envoyer un signal fort à la population.

Conclusion :

Il est du bon fonctionnement de notre Commune de mettre en place des structures qui permettraient aux citoyens de réaliser des activités communes, sans pour autant se voir imposer des modes de fonctionnement par l'autorité, ainsi que de pouvoir entreprendre certaines activités d'utilité publique sans devoir à tout prix rentrer dans une logique marchande. Cette mesure n'est pas là pour remplacer les modes de fonctionnement actuels, mais pour pouvoir les améliorer, tout en ajoutant une nouvelle pratique aux différentes mesures existantes actuellement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu : le postulat Pierre Patelli « Pour une vie associative forte à Nyon »,

ouï : le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu : que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre partiellement en compte le postulat de Monsieur le Conseiller Pierre Patelli intitulé « Pour une vie associative forte à Nyon » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

La minorité de la Commission :

Patelli Pierre